ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F33641



15ème legislature

Question N°: 33641	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)		Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Attribution du vacc contre la grippe aux aidants familiaux	Analyse > Attribution du va aux aidants familiaux.	accin contre la grippe
Question publiée au JO le : 03/11/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)			

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'attribution du vaccin contre la grippe. Les pharmaciens ont reçu l'ordre de le réserver aux personnes ayant eu la fiche gratuite de la sécurité sociale. À ce jour, sont exclus les aidants familiaux. Or, du fait de leur mission, ils sont en contact permanent avec des personnes potentiellement fragiles. Ils représentent donc un plus gros risque de contaminations, étant 24 heures sur 24 auprès du malade, que les infirmières ou les aides-soignantes. Aussi, il lui demande s'il est prévu d'ajouter aux listes prioritaires les aidants familiaux justifiant de leur statut.